



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 juin 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 148 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires du financement**  
**des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Projet de résolution déposé par le Président de la Commission à la suite de consultations**

## **Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [69/307](#) du 25 juin 2015, [70/289](#) du 17 juin 2016, [71/293](#) du 30 juin 2017, [72/286](#) du 5 juillet 2018 et [73/309](#) du 3 juillet 2019, ainsi que ses décisions [72/558](#) du 5 juillet 2018 et [73/555](#) du 3 juillet 2019,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290 B](#) du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;
2. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général<sup>1</sup> ;
3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;
4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;
5. *Décide* que le poste de Chef du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) relèvera à l'avenir de la classe D-2 ;

<sup>1</sup> [A/74/594](#) et [A/74/717](#).

<sup>2</sup> [A/74/737/Add.3](#).



6. *Continue d'encourager* le Secrétaire général à mettre en place des mécanismes d'appui visant à faciliter les services de transport aérien militaire que les États Membres fournissent depuis Entebbe à de nombreuses missions de maintien de la paix dans la région ;

7. *Se félicite* de la complémentarité du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et encourage le Secrétaire général à s'employer à renforcer les synergies entre ces deux entités d'appui dans le cadre de leurs mandats respectifs ;

8. *Prend note* de l'étude sur le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et la Section de l'appui centralisé aux achats réalisée actuellement dans le contexte d'une gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement, et attend avec intérêt d'en recevoir les conclusions pour examen à sa soixante-quinzième session ;

#### **Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

9. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019<sup>3</sup>;

#### **Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

10. *Approuve* un montant de 37 159 200 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

#### **Modalités de financement des dépenses prévues**

11. *Décide* que les dépenses du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit 165 400 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Un montant de 35 581 400 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

c) Un montant de 1 412 400 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 3 723 300 dollars, qui représente le montant de 3 530 200 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 auquel s'ajoute le montant de 193 100 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, sera déduit du montant visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

12. *Décide* d'examiner à sa soixante-quinzième session la question du financement du Centre.

---

<sup>3</sup> A/74/594.